

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
DU 27 juin 2013
à 9 H 30**

**Université de Picardie Jules Verne
Direction Générale des Services
Béatrice LACHARME
Chemin du Thil
80025 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03-22-82-79-74
Fax 03-22-82-75-00**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne s'est réuni le **jeudi 27 juin 2013** à 9 h 30 sous la présidence de **Michel BRAZIER**, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, en présence de Madame Marylène POINTURIER, Chef du Bureau 1 de la Division de l'Enseignement Supérieur au Rectorat, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités et de :

Madame Sylvie BALTORA
Monsieur Jean-Pierre BONELLE
Madame Sophie CHANGEUR
Monsieur Hervé COQUET
Madame Isabelle DE TOMI
Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Monsieur Jacques HÉNOCQUE
Monsieur Antoine MARTIN
Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Jacques WILLAUME

Avaient donné procuration :

Monsieur Mohammed BENLAHSEN	à	Madame Sylvie BALTORA
Madame Nathalie CATELLANI-DUFRENE	à	Monsieur Sylvain DESBUREAUX
Madame Caroline CAYEUX	à	Monsieur Hervé COQUET
Monsieur Gabriel DESSAIVRE	à	Monsieur Vincent SAVELLI
Monsieur Fabien DURAND	à	Madame Isabelle DE TOMI
Madame Catherine GEINDRE	à	Monsieur Michel BRAZIER
Monsieur Jean-Pierre GIRARD	à	Monsieur Jacques HÉNOCQUE
Monsieur Michel PAOLI	à	Monsieur Antoine MARTIN
Monsieur Michel SLAMA	à	Madame Sophie CHANGEUR

Assistaient également à la réunion :

Madame Aude CARON	Assistante du Président
Madame Catherine BARRY	2 ^{ème} Vice-président du CEVU
Monsieur Emmanuel BERTHE	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Daniel COUPEL	Directeur de Cabinet
Monsieur Stéphane DUCAY	Délégué auprès du CA
Monsieur Pascal FRACHET	Délégué auprès du CA
Madame Béatrice LACHARME	Secrétariat – DGS
Madame Fabienne THEROUSE	Affaires Juridiques - DGS
Madame Marie-Pierre TROGNEUX	Secrétariat – Cabinet

Directeurs de composantes présents au titre des invités :

Monsieur Maurice ROUSSEL	Directeur de l'IUT de l'Oise
Monsieur Pascal VANTOMME	Directeur de l'IUT d'Amiens

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2013
2. Avis sur la création de la composante ESPÉ
3. Convention portant sur l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Improve (tarification)
4. Abandons de créances pour les cotisations salariales et patronales non acquittées par les contractuels étudiants (516,69 €)
5. Statuts du Comité Développement Durable et du Service Commun de la Formation Permanente
6. Convention de partenariat entre l'UPJV et l'Université de la Réunion (UFR de Médecine)
7. Accord de coopération entre l'UPJV, l'Agence Régionale de Santé de Picardie, le CHU et l'association Médecins sans Frontière (UFR de Médecine)
8. Convention de partenariat entre l'UPJV et CGI France SA (IUT d'Amiens)
9. Convention entre l'UPJV et la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Pôle Espoir du Hockey Club Amiens Somme (HCAS)
10. Avenant financier à la convention avec l'université de Beijing (Pékin)
11. Diplôme d'Université « Gestion de la Comptabilité et de la Paie » (IUT de l'Oise)
12. Création d'un diplôme inter-universitaire « Pratiques Médicales en Santé Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins » (UFR de Médecine)
13. Modifications à apporter à la maquette du Master mention Arts (UFR des Arts)
14. Informations et questions diverses

Le conseil d'administration était suivi d'un conseil restreint ayant pour objet

- *Prime de responsabilité pédagogique*



Le Président donne des informations générales dont la nomination de **Monsieur FORTIN** en tant que Chargé de mission « coordination ESPÉ », l'élection de **Monsieur BOURNY**, en qualité de directeur de l'INSSET de Saint-Quentin. **Monsieur DE CROUY-CHANEL** est nommé membre du jury du 1^{er} concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement des professeurs des universités en droit public. La 10^{ème} édition du prix de thèse de l'établissement se réunit ce jour. Les étudiants de l'IUT de l'Aisne qui participent au challenge international de karting de Vierzon ont remporté la course des 4 heures et la course d'une heure. **Le Président** rappelle également les succès sportifs des étudiants de l'établissement, l'Universiade d'été 2013 et l'évènement sportif mondial universitaire qui se tiendra en Russie, les colloques, les journées d'études et les livres publiés par les enseignants et enseignants chercheurs de l'établissement.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame Christiane DESTOMES, ancien personnel BIATSS de l'établissement, qui vient de décéder.

Le Président fait ensuite appel aux questions diverses.

Monsieur MARTIN souhaite que soient abordés les effectifs du SUMPPS, la stratégie numérique de l'établissement et la question du « Master orthophonie en 5 ans ».

Le 1^{er} Vice-président du CA désire apporter des informations sur trois dossiers en cours :

- La mise en place du groupe de travail concernant le référentiel des enseignants chercheurs. A ce titre, Madame CHANGEUR fait savoir que plusieurs réunions se sont déjà tenues : le travail est plus important que prévu en raison d'une complexité forte, la démarche visant à définir des harmonisations, des critères et des contenus de mission tout en tenant compte de certaines spécificités.

- En ce qui concerne l'avancement des enseignants chercheurs, les groupes de travail ont permis d'aboutir au développement d'une procédure et de critères objectifs et transparents.
- Une analyse portant sur la récupération de la TVA est engagée et un cabinet en fiscalité va être sollicité afin d'établir un diagnostic coût/bénéfice.
Enfin, Madame CHANGEUR évoque la mise en oeuvre des ZRR (Zones à Régime Restrictif) : ce dispositif permet à la fois la protection de la propriété intellectuelle et celle des locaux. Trois laboratoires de l'établissement sont classés en ZRR : le LRCS, l'unité de virologie et le MIS.

Le Président aborde l'ordre du jour.



1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2013

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est mis aux voix et adopté à l'unanimité.



2. Avis sur la création de la composante ESPÉ

Le Président rappelle que les administrateurs doivent se prononcer sur l'avis relatif à la création de la composante ESPÉ au sein de l'établissement. L'IUFM sera dissout au 31 août 2013. Le CT a été consulté et a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le 1^{er} Vice-Président au CA rappelle qu'il s'agit d'un vote sur le principe de création. **Madame CHANGEUR** précise que la demande du MESR s'explique par le fait que certaines ESPÉ sont rattachées à des PRES.

Tout en rappelant l'extinction de l'IUFM au 31 août 2013, **Monsieur DESBUREAUX** tient à signaler le fait que le vote à l'unanimité du CT en date du 25 juin dernier portait sur l'opportunité de création d'une ESPE à l'UPJV au 1^{er} septembre 2013.

Le Président met aux voix l'avis sur la création de la composante ESPÉ. La création de la composante ESPÉ au 1^{er} septembre 2013 est adoptée à l'unanimité.



3. Convention portant sur l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Improve (tarification)

Le Président rappelle la mise en place de la Société par Actions Simplifiées IMPROVE. Ce projet qui s'inscrit dans le domaine des agro-ressources avait été présenté lors d'un conseil d'administration par le directeur de TEREOS SYRAL, Monsieur CHEREAU. Des surfaces situées sur la PFT (Plate-Forme Technologique Agroalimentaire) seront consenties à la SAS pour son installation sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public autorisée par le Préfet.

Le Directeur Général des Services en précise le régime spécifique et stipule que la redevance a été déterminée dans une fourchette évaluée conjointement par les services de France Domaine et de l'Ingénieur Régional de l'Equipement du Rectorat.

Madame BALTORA évoque l'annexe 2 du document relative à la répartition financière de la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser en précisant que 100 000 € concernent les travaux induits par l'implantation de la SAS. Elle souhaite rappeler ses précédentes interventions concernant, à la fois, les aspects de rentabilité et le principe de participation à une SAS.

Le Directeur Général des Services explique que cette dépense sera compensée par la demande d'avance de redevance, les coûts d'installation financés par l'établissement portent sur la partie bâtiminaire.

Le 1^{er} Vice-Président du CA rappelle à ce titre les obligations du bailleur.

Dans la mesure où la durée de la location porte sur dix ans, **Monsieur WILLAUME** s'interroge sur d'éventuelles difficultés comme un dépôt de bilan.

Madame THEROUSE précise que des dispositions sont prévues dans les conditions résolutoires de l'autorisation d'occupation.

Monsieur WILLAUME demande s'il est envisagé le recrutement de doctorants sur les projets de recherche retenus.

Madame THEROUSE acquiesce.

Le Président met aux voix la convention portant sur l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Improve (tarification), elle est adoptée à l'unanimité.



4. Abandons de créances pour les cotisations salariales et patronales non acquittées par les contractuels étudiants (516,69 €)

Le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit de permettre à l'Agent Comptable de ne pas recouvrer les cotisations salariales et patronales non acquittées par des contractuels étudiants en raison de leur faible montant inférieur à 14,90 € par vacataire, un code n'ayant pas été déclenché lors de la gestion de paie.

Le Président met aux voix les abandons de créances pour les cotisations salariales et patronales inférieures à 14,90 € par vacataire et non acquittées par les contractuels étudiants, pour la somme globale de 516,69 € ; ils sont adoptés à l'unanimité.



5. Statuts du Comité Développement Durable et du Service Commun de la Formation Permanente

Le 1^{er} Vice-Président du CA fait savoir que la commission des statuts a examiné les statuts du Comité Développement Durable. **Madame CHANGEUR** précise que les statuts des trois IUT seront abordés ultérieurement en raison du besoin d'un vote préalable de leur conseil d'administration respectif. **Le 1^{er} Vice-Président au CA** rappelle que le développement durable doit constituer un enjeu, son comité étant une instance de réflexion et de proposition en la matière, voire d'arbitrage de projets.

Monsieur MARTIN évoque le plan d'actions « agenda 21 » et souhaite savoir comment ce comité de développement durable va servir l'établissement.

Le Président relève le besoin d'expertise au sein de l'établissement pour le mettre à profit. Il fait également allusion aux éco-matériaux et éco-bâtiments, évoque le schéma directeur immobilier et le rôle que doit tenir ce comité pour une aide à la réflexion.

Le 1^{er} Vice Président du CA souligne que ce comité doit fédérer des expertises et s'inscrit dans un travail collectif. Madame CHANGEUR évoque le bilan carbone de l'établissement effectué par Monsieur CHRISTOPHE, chargé de mission développement durable et cite des exemples de projets envisagés comme la mise en place d'un éclairage adapté à cellules photoélectriques.

Madame DE TOMI fait part d'une contradiction concernant l'article 4.

Madame THEROUSE précise que la phrase suivante : « un membre de l'équipe de direction et le directeur général des services peuvent participer aux séances avec voix consultative » est à supprimer.

Les statuts du Comité Développement Durable sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Sont ensuite abordés les statuts du Service Commun de la Formation tout au long de la vie. Madame THEROUSE rappelle qu'il s'agit de statuts établis conformément au décret de 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur et précise que la commission des statuts les a examinés.

Monsieur WILLAUME, en évoquant l'article 8 qui précise que : « le conseil de la formation permanente se réunit sur convocation de son directeur, du Président ou d'un tiers des membres du conseil », souhaiterait que la fréquence soit évoquée.

Le 1^{er} Vice Président du CA rappelle le premier besoin, celui de statuts conformes au décret de 1985 et le besoin de permettre au service, en cours de réorganisation, de démarrer.

Tout en évoquant le constat d'échec concernant la DEP, puis la participation active des personnels de la DEP et la composition du conseil de la formation permanente (dont 4 membres des personnels élus par leur pairs), **Monsieur DESBUREAUX** tient à faire savoir qu'il votera contre ces statuts. Pour lui, la proposition ne correspond pas à la demande initiale.

Le 1^{er} Vice Président du CA rappelle qu'il s'agit d'un service commun, différent d'une composante, confusion entretenue dans le passé et largement rejetée. Madame CHANGEUR fait remarquer que la représentation des personnels par rapport à la version précédente est plus forte et que le projet de statuts est volontairement simple afin de redémarrer dans de bonnes conditions. Ils pourront évoluer par la suite.

Monsieur WILLAUME s'étonne dans l'article 6 du projet de statuts, de l'aspect consultatif en ce qui concerne le conseil de la formation permanente. Il évoque également les notions de budget et d'intérêts conjoints du service commun et de l'établissement.

Le Directeur Général des Services rappelle le besoin d'une mise en conformité avec le décret du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue, notamment les articles visant le fonctionnement, l'investissement mais aussi les compétences du directeur du service commun de la formation permanente.

Monsieur MARTIN s'interroge sur l'absence de règlement intérieur et suggère de le rajouter.

Madame THEROUSE propose l'énoncé suivant : « Article 15 : les présents statuts seront complétés d'un règlement intérieur proposé par le directeur sur avis du conseil consultatif et approuvé par le conseil d'administration ».

Monsieur DESBUREAUX évoque, en ce qui concerne l'article 13 relatif aux moyens du service commun et à son budget, l'obligation de son autofinancement.

Le Président met aux voix les statuts Service Commun de la Formation tout au long de la vie, ils sont adoptés à la majorité avec 14 voix pour et 4 voix contre.

~~~~~

**Le Président** quitte la séance.

~~~~~

6. Convention de partenariat entre l'UPJV et l'Université de la Réunion

Le 2^{ème} Vice Président du CEVU présente la convention qui a pour objet d'accueillir à l'UFR de Médecine un petit effectif d'environ cinq étudiants de l'Université de la Réunion en DCEM2 à compter de la prochaine rentrée.

Le 1^{er} Vice Président du CA met aux voix la convention de partenariat entre l'UPJV et l'Université de la Réunion, elle est adoptée à l'unanimité.

~~~~~

7. Accord de coopération entre l'UPJV, l'Agence Régionale de Santé de Picardie, le CHU et l'association Médecins sans Frontière (UFR de Médecine)

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président du CEVU** aborde l'accord de coopération entre l'UPJV, l'Agence Régionale de Santé de Picardie, le CHU et l'association Médecins sans Frontière. Cet accord porté par l'UFR de Médecine permet aux étudiants en chirurgie ayant validé 5 semestres la possibilité d'un stage dans l'association Médecins sans Frontière dans le cadre de sa mission.

**Le 1<sup>er</sup> Vice Président du CA** soumet aux administrateurs l'accord de coopération entre l'UPJV, l'Agence Régionale de Santé de Picardie, le CHU et l'association Médecins sans Frontière, il est adopté à l'unanimité.

~~~~~

8. Convention de partenariat entre l'UPJV et CGI France SA

Le 2^{ème} Vice Président du CEVU rappelle l'existence de la licence professionnelle en RGI (Réseaux et Génie Informatique). **Madame BARRY** présente la convention entre l'UPJV et CGI France SA et ses différentes actions du partenariat dans le cadre de cette formation.

Le 1^{er} Vice Président du CA met aux voix la convention de partenariat entre l'UPJV et CGI France SA initiée par l'IUT d'Amiens, elle est adoptée à l'unanimité.

~~~~~

9. Convention entre l'UPJV et la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Pôle Espoir du Hockey Club Amiens Somme (HCAS)

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président du CEVU** expose la convention qui vise à permettre l'accueil des sportifs de haut niveau du HCAS au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Pour se faire, l'UFR de Médecine met en place plusieurs dispositifs dont des aménagements individuels et la désignation d'un tuteur pour l'étudiant sportif.

La convention entre l'UPJV et la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Pôle Espoir du Hockey Club Amiens Somme (HCAS) est mise aux voix par le **1<sup>er</sup> Vice Président du CA**, et adoptée à l'unanimité.

~~~~~

Le Président rejoint la séance du conseil d'administration.

~~~~~

10. Avenant financier à la convention avec l'université de Beijing (Pékin)

L'avenant financier à la convention avec l'université de Beijing présenté par le **2<sup>ème</sup> Vice Président du CEVU** a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part de ce conseil. L'établissement accueillera 25 étudiants chinois.

**Le Président** soumet cet avenant, il est adopté à l'unanimité.

~~~~~

11. Diplôme d'Université « Gestion de la Comptabilité et de la Paie »

Le 2^{ème} Vice Président du CEVU rappelle que ce DU avait fait l'objet d'une première présentation en CEVU. Une analyse complémentaire avait alors été demandée en raison d'une formation semblant trop proche de celle dispensée par l'UFR de droit et de science politique. Ce DU initié par l'IUT de l'Oise, site de Beauvais, ne constitue pas une concurrence interne et s'adresse à l'étudiant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il sera prochainement remplacé par la licence professionnelle gestion de la comptabilité et de la Paie. Madame BARRY évoque la mise en place d'une convention entre l'établissement et le groupe ISAGRI.

Le Président met aux voix le diplôme d'Université « Gestion de la Comptabilité et de la Paie » qui est adopté à l'unanimité.

~~~~~

12. Création d'un diplôme inter-universitaire « Pratiques Médicales en Santé Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins » (UFR de Médecine)

**Le 2<sup>ème</sup> Vice Président du CEVU** présente le DIU « Pratiques Médicales en Santé Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins », cette formation ayant reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU. Ce DIU s'adresse aux médecins qui souhaitent se tourner vers la médecine du travail. La formation s'organise sur une durée de quatre ans.

**Le Président** rappelle que cette formation permet de renforcer le potentiel de la médecine du travail.

La création d'un diplôme inter-universitaire « Pratiques Médicales en Santé Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins » est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

~~~~~

13. Modifications à apporter à la maquette du Master mention Arts (UFR des Arts)

Le 2^{ème} Vice Président du CEVU indique que ces modifications n'entraînent aucune augmentation du volume horaire. Madame BARRY précise qu'elles ont reçu un avis favorable lors de la séance du CEVU et décline les modules et l'architecture générale.

Monsieur WILLAUME souligne une meilleure lisibilité de la maquette.

Le Président met aux voix les modifications à apporter à la maquette du Master mention Arts, elles sont adoptées à l'unanimité.



Le 1^e Vice Président du CA évoque brièvement la formation qui a eu lieu à l'ESEN, qui portait sur l'équilibre économique des universités, cette formation était animée par des IGAENR. Messieurs Bernard DIZAMBOURG et Philippe BEZAGU (IGAENR), Madame Pascale SAINT-CYR (DGESIP) en présence de Madame POINTURIER (rectorat) ont accepté de venir à l'UPJV en juillet dernier. Cette aide a permis à l'UPJV de définir de nouveaux indicateurs d'équilibre économique qui seront utiles au CA et aux composantes.



14. Questions diverses

Monsieur MARTIN souhaite évoquer un événement grave, la tentative de suicide d'un étudiant de l'UFR de médecine. Cet étudiant a été dirigé vers le SUMPPS où l'on constate une absence de psychologue depuis un an. Monsieur MARTIN, tout en insistant sur le fait que 8 % d'étudiants ont des idées noires pendant leurs cursus, rappelle les missions du SUMPPS et ajoute que ce service fonctionne avec 5,15 ETP. Il demande la possibilité de pouvoir recruter un psychologue.

Le Président fait savoir que le Docteur Kauffmant a souhaité faire évoluer son service avec la suppression des vacations de psychologie pour conduire à une création d'un poste de psychologue. Le Docteur Brémond, chargée de mission politique de santé et sport suit ce dossier, l'objectif étant le recrutement d'un psychologue à temps plein avant fin 2013.

Le 1^e Vice Président du CA précise que les vacations antérieures équivalaient à un ½ temps.

Est ensuite posée par **Monsieur MARTIN** la question relative à la stratégie numérique de l'établissement. Il fait le constat d'un système et d'une ergonomie du site web ayant besoin d'une évolution, d'un changement.

Le Président rappelle que le schéma directeur numérique de l'établissement est en phase de finalisation. Le Président évoque l'aide financière de la région et le programme de l'université numérique en région.

Le 1^e Vice Président du CA fait savoir que le schéma directeur numérique sera présenté lors de la prochaine RDD. En ce qui concerne le site web, un nouveau back office et une nouvelle ergonomie seront déployés en 2014 grâce à une aide financière de la région. Le dispositif FOAD, quant à lui, est géré par la DEP avec de nouveaux objectifs.

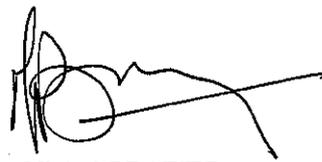
Monsieur DESBUREAUX évoque la charte régissant l'usage du système d'information par les personnels et assimilés de l'UPJV présentée lors du dernier comité technique en date du 25 juin dernier et soulève le manque de moyens humains.

Suite à la reconnaissance de la formation des orthophonistes au grade de master, **Monsieur MARTIN** souhaiterait des précisions quant à l'organisation de la formation à l'UPJV.

Le 1^e Vice Président du CA explique que cette réforme doit être discutée au sein de l'établissement. Sur les aspects pédagogiques, Madame DUPONT, responsable du département d'orthophonie va être entendue. Madame CHANGEUR regrette, elle aussi, le manque d'information sur ce sujet.



L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** clôt la séance à 12 heures 20.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Professeur Michel BRAZIER